



## **A V I S   P U B L I C**

### **Avis d'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire n° 14-18**

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, que le règlement de contrôle intérimaire numéro 14-18, remplaçant le règlement de contrôle intérimaire 14-17 visant l'ajustement de certaines zones inondables et de zones à risque d'inondation par embâcle sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, est entré en vigueur le 27 juin 2018, soit le jour de la signification de l'avis par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, selon lequel ce règlement respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Toute personne intéressée peut le consulter au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC ou encore au bureau de la MRC de Memphrémagog situé au 455, rue MacDonald à Magog. Il peut également être consulté sur le site internet de la MRC (<http://www.mrcmemphremagog.com>).

Donné à Magog, ce 5 juillet 2018.

Guy Jauron, secrétaire-trésorier